

45.—Grèves et lock-out, par industrie, 1947 et 1948—fin

Industrie	1947					1948				
	Nombre de grèves et lock-out	Travailleurs atteints		Temps perdu		Nombre de grèves et lock-out	Travailleurs atteints		Temps perdu	
		Nombre	Pourcentage	Jours-homes	Pourcentage		Nombre	Pourcentage	Jours-homes	Pourcentage
Transports et services d'utilité publique...	23	4,434	4.3	74,271	3.1	14	1,312	3.0	26,176	3.0
Chemins de fer..... ¹	1	1	12	--	48	--
Tramways et autobus locaux.....	5	3,106	3.0	64,971	2.7	1	66	0.1	300	--
Autre transport local et routier.....	5	201	0.2	1,855	0.1	6	357	0.8	3,083	0.4
Transport par eau.....	12	1,118	1.1	7,436	0.3	6	877	2.1	22,745	2.6
Transport par air..... ¹	1	1
Télégraphe et téléphone..... ¹	1	1
Électricité et gaz..... ¹	1	9	--	9	--	1
Divers..... ¹	1	1
Commerce.....	8	880	0.8	1,231	0.1	6	239	0.6	2,890	0.3
Finance.....	1	1	110	0.3	1,535	0.2
Services.....	20	3,292	3.2	9,472	0.4	17	1,132	2.6	9,255	1.0
Administration publique ⁴	6	2,659	2.6	1,568	0.1	4	79	0.1	160	--
Amusements..... ¹	1	50	--	200	--	1
Services commerciaux et personnels.....	13	583	0.6	7,704	0.3	13	1,053	2.5	9,095	1.0
Totaux.....	236	104,120	100.0	2,397,340	100.0	154	42,820	100.0	885,793	100.0

¹ Aucune déclarée. ² Y compris la réduction des métaux non ferreux. ³ Y compris la construction de tous les ponts importants. ⁴ Y compris le service de l'aqueduc.

Section 11.—Le Canada et l'Organisation internationale du Travail

Le ministère du Travail est l'agent de liaison officiel entre le gouvernement canadien et l'Organisation internationale du Travail. Établie en 1919 et liée à la Société des Nations en vertu des traités de paix, l'Organisation vise à améliorer la situation ouvrière et sociale des travailleurs dans le monde entier au moyen d'ententes internationales et de mesures législatives. En vertu d'une entente sanctionnée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail à sa 29^e session, tenue à Montréal (P.Q.), le 2 octobre 1946, et par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1946, l'Organisation est devenue institution spécialisée des Nations Unies, tout en gardant son autonomie.

Association de 60 nations, financée par leurs gouvernements et dirigée par les représentants de ces gouvernements ainsi que des employeurs et employés syndiqués, l'Organisation comprend: 1^o la Conférence générale des représentants des États membres, 2^o le Bureau international du Travail, et 3^o le Conseil d'administration du Bureau. Depuis 1945, l'établissement de huit commissions tripartites, chargées d'aviser aux problèmes des principales industries mondiales, a beaucoup élargi le cadre et le champ d'activité de l'Organisation.

En temps normal, la Conférence se réunit au moins une fois l'an et se compose de quatre délégués de chaque État membre, dont deux représentent le gouvernement et deux, les employeurs et les employés, respectivement. Les décisions de la Conférence sont rendues sous forme de projets de conventions ou de recommandations. Ces